



Certificat de conformité

Par **Vincent 77**, le **19/02/2014** à **22:26**

Bonjour ,

J'ai acheté récemment un appartement sans le certificat de conformité , n'ayant pas fait attention à ce document lors de la vente . La mairie à refusé de le fournir .

Ni le notaire , ni le vendeur nous à notifié de ce manque .

Je voulais savoir quels étaient les conséquences de ne pas avoir ce document , et les recours
Que puis je faire auprès du vendeur ?

Merci pour les réponses .

Cordialement

Par **moisse**, le **20/02/2014** à **09:23**

Bonjour,

Ce certificat n'existe plus depuis 2007.

<http://www.solvimo.com/definition.php?num=151&titre=Certificat+de+conformit%C3%A9>